

Numéro 1, avril 2023

ISSN 2960-1606

# RAVSE

Revue d'Analyse des Vulnérabilités  
Socio-Environnementales



Revue de Géographie du

## LAVSE

<https://revue.lavse.org/>

PUBLIÉ PAR LE DÉPARTEMENT DE GÉOGRAPHIE DE L'UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA

# RAVSE

*Revue de Géographie du Laboratoire d'Analyse des Vulnérabilités Socio-Environnementales, publiée par le Département de Géographie de l'Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire*

## ADMINISTRATION DE LA REVUE

### *Directeur*

**Joseph P. ASSI-KAUDJHIS**, Professeur Titulaire à l'Université Alassane OUATTARA (UAO)

### *Secrétariat de rédaction*

- **Konan KOUASSI**, Maître de Conférences à l'UAO
- **Narcisse Bonaventure ASSI-KAUDJHIS**, Professeur Titulaire à l'UAO

### *Secrétariat administratif et technique*

- **Konan KOUASSI**, Maître de Conférences à l'UAO
- **Guy Roger Yoboué KOFFI**, Maître-Assistant à l'UAO
- **Edouard Zadi ZOGBO**, Maître-Assistant à l'UAO
- **Pierre Anvo AYEMOU**, Maître-Assistant à l'UAO
- **Senguen KOUAKOU**, Assistant, Informaticien, à l'UAO

### *Comité scientifique*

- **DJAKO Arsène**, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
- **ASSI-KAUDJHIS Narcisse Bonaventure**, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
- **SOKEMAWU Koudzo**, Professeur Titulaire, Université de Lomé (Togo)
- **GIBIGAYE Moussa**, Professeur Titulaire, Université Abomey-Calavi (Benin)
- **GUEDEGBE Odile DOSSOU**, Professeur Titulaire, Université Abomey-Calavi (Benin)
- **HECTHELI Follygan**, Professeur Titulaire, Université de Lomé (Togo)
- **KADOUZA Padabô**, Professeur Titulaire, Université de Kara (Togo)
- **BLE Celestin**, Directeur de Recherches, CRO (Côte d'Ivoire)
- **ASSA Rebecca Rachel A.**, Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)

- **TCHAA** Boupkessi, Professeur Titulaire, Université de Lomé (Togo)
- **MÉDIEBOU** Chindji, Maître de Conférences Université de Yaoundé (Caméroun)
- **FANGNON** Bernard, Professeur Titulaire, Université Abomey-Calavi (Benin)
- **YABI** Ibouraima, Professeur Titulaire, Université Abomey-Calavi (Benin)
- **ABOUDOU** Ramanou Y. M. A., Professeur Titulaire, Université de Parakou (Bénin)
- **KOUMI** Rachelle, Maître de Recherches, CRO (Côte d'Ivoire)
- **BARIMA Yao Sabas**, Professeur Titulaire, Université Jean Lorougnon Guédé (Côte d'Ivoire)
- **CHEIKH Samba Wade**, Professeur Titulaire, Université Gaston Berger (Sénégal)
- **PAPA Sakho**, Professeur Titulaire, Cheikh Anta Diop (Sénégal)

## **EDITORIAL**

L'analyse de la vulnérabilité vise à comprendre les conditions et les expressions d'exposition néfaste aux catastrophes naturelles et aux crises dans le but de réduire leurs conséquences sur les populations, les territoires et les activités. La nécessité d'une approche géographique s'impose comme une réponse à la complexité de l'objet d'étude que constitue la vulnérabilité. La création de RAVSE résulte de l'engagement scientifique du Laboratoire d'Analyse des Vulnérabilités Socio-environnementales logé à l'Université Alassane Ouattara à contribuer à la diffusion des savoirs scientifiques. RAVSE est une revue spécialisée de Géographie dont l'objectif est de contribuer à éclairer la complexité des facteurs de vulnérabilités socio-environnementales et les stratégies de résiliences mises en place par les sociétés dans un contexte de développement durable. Elle maintient sa ferme volonté de réunir les contributions venant d'horizon divers qui donnent à la vulnérabilité socio-environnementale son épaisseur géographique. Ce support de publication scientifique vient donc renforcer la visibilité des résultats des travaux de recherche menés sur les vulnérabilités socio-environnementales en géographie et les sciences connexes. RAVSE est au service des enseignants-chercheurs, chercheurs et étudiants qui s'intéressent à l'analyse des vulnérabilités socio-environnementales. A cet effet, RAVSE accueillera toutes les contributions sur les thématiques liées aux facteurs de vulnérabilités socio-environnementales et les stratégies de résiliences.

### **Secrétariat de rédaction**

#### **COMITE DE LECTURE**

- **ASSI-KAUDJHIS** Narcisse Bonaventure, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
- **SOKEMAWU** Koudzo, Professeur Titulaire, Université de Lomé (Togo)
- **GIBIGAYE** Moussa, Professeur Titulaire, Université Abomey-Calavi (Benin)
- **GUEDEGBE** Odile DOSSOU, Professeur Titulaire, Université Abomey-Calavi (Benin)
- **HECTHELI** Follygan, Professeur Titulaire, Université de Lomé (Togo)
- **KOUAME** Déhedé Paul, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
- **MAFOU** Kouassi Combo, Maître de Conférences, Université Jean Lorougnon Guédé (Côte d'Ivoire)
- **N'GUESSAN** Kouassi Guillaume, Maître de Conférences, Université Jean Lorougnon Guédé (Côte d'Ivoire)
- **KOFFI** Yéboué Stéphane Koissy, Maître de Conférences, Université Péleforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire)

- **DJAH** Armand Josué, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
- **KOUASSI** Kouamé Sylvestre, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

## **AVIS AUX AUTEURS**

La Revue d'Analyse des Vulnérabilités Socio-Environnementales (RAVSE), Revue de Géographie du LAVSE (Laboratoire d'Analyse des Vulnérabilités Socio-Environnementale) diffuse de travaux originaux de géographie qui relèvent du domaine des «Sciences de l'homme et de la société». Elle publie des articles originaux, rédigés en français, non publiés auparavant et non soumis pour publication dans une autre revue. Les normes qui suivent sont conformes à celles adoptées par le Comité Technique Spécialisé(CTS) de Lettres et sciences humaines / CAMES (cf. dispositions de la 38e session des consultations des CCI, tenue à Bamako du 11 au 20 juillet 2016).

### **1- Manuscrit**

**Les textes à soumettre devront respecter les conditions de formes suivantes :**

- le texte doit être transmis au format document doc (word 97-2003);
- il devra comprendre un maximum de 60.000 signes (espaces compris), interligne 1,5, police de caractères Times New Roman 12 ;
- insérer la pagination et ne pas insérer d'information autre que le numéro de page dans le pied de page ;
- les figures et les tableaux doivent être intégrés au texte et présentés avec des marges d'au moins six centimètres à droite et à gauche. Les caractères dans ces figures et tableaux doivent aussi être en Times 12. Les titres des illustrations (carte, tableaux, figures, photographies) doivent être mentionnés ;
- Le comité de rédaction demande aux auteurs de préciser sur la première page :
  - Le titre du texte,
  - Pour chaque auteur, une notice comprenant :
    - les nom et prénoms,
    - le grade
    - le rattachement institutionnel,
    - l'adresse électronique,
  - Un résumé en un seul paragraphe de 1000 signes (espaces compris) maximum, qui devra être différent du premier paragraphe du texte. Il doit notamment énoncer l'objectif poursuivi par l'auteur.
  - Proposer six mots clés.
  - Proposer le texte lui-même.

**NB :** le résumé doit être traduit en anglais ainsi que les mots clés.

Le manuscrit doit respecter la structuration suivante : Introduction, Méthodologie, Résultats (analyse des Résultats), Discussion, Conclusion, Références bibliographiques (s'il s'agit d'une recherche expérimentale ou empirique).

Les notes infrapaginales, si elles existent, doivent être numérotées en chiffres

arabes, rédigées en taille 10 (Times New Roman). Réduire au maximum le nombre de notes infrapaginales. Ecrire les noms scientifiques et les mots empruntés à d'autres langues que celle de l'article en italique (*Solanum lycopersicum*).

Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2. ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.). Les titres des sections du texte doivent être numérotés de la façon suivante :

**1. Premier niveau, premier titre (Times 12 gras)**

**1.1. Deuxième niveau (Times 12 gras italique)**

**1.2.1. Troisième niveau (Times 12 italique sans le gras)**

**Les illustrations**

Les tableaux, les cartes, les figures, les graphiques, les schémas et les photos doivent être numérotés (numérotation continue) en chiffres arabes selon l'ordre de leur apparition dans le texte. Ils doivent comporter un titre concis, placé au-dessus de l'élément d'illustration (centré). La source (centrée) est indiquée au-dessous de l'élément d'illustration (Taille 10). Ces éléments d'illustration doivent être : **i.** annoncés, **ii.** Insérés, **iii.** Commentés dans le corps du texte.

*La présentation des illustrations : figures, cartes, graphiques, etc. doit respecter le miroir de la revue. Ces documents doivent porter la mention de la source, de l'année et de l'échelle (pour les cartes).*

**2- Notes et références**

**2.1.** Les passages cités sont présentés entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépasse trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.

**2.2.** Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, ainsi qu'il suit :

- Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms et Nom de l'auteur, année de publication, pages citées (T. K. YEBOUE, 2017, p. 18);
- Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms et Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).

Exemples:

En effet, l'objectif poursuivi par K. Kouassi (2012, p. 35), est «une meilleure appréhension des enjeux de la problématique de l'insalubrité dans l'espace urbain en général et à Adjamé (...)

**2.3.** Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en continue et présentées en bas de page.

**2.4.** Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : Nom et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Titre, Lieu de publication, Editeur, pages (p.) **pour les articles et les chapitres d'ouvrage.**

Le titre d'un article est présenté entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique.

Dans la zone Editeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex: 2<sup>de</sup> éd.).

**2.5.** Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Par exemple:

### **Références bibliographiques**

AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, L'Harmattan, Paris, 345 p.

BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation*, PUF, Paris, 368 p.

DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, «Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre», *Diogenes*, 202, p. 145-151.

DIAKITE Sidiki, 1985, *Violence technologique et développement. La question africaine du développement*, L'Harmattan, Paris, 153p.

LAVIGNE DELVILLE Philippe, 1991, Migration et structuration associative : enjeux dans la moyenne vallée. In : *La vallée du fleuve Sénégal : évaluations et perspectives d'une décennie d'aménagements*, Karthala, Paris, p. 117-139.

SEIGNEBOS Christian, 2006, Perception du développement par les experts et les paysans au nord du Cameroun. In : *Environnement et mobilités géographiques*, Actes du séminaire, PRODIG, Paris, p. 11-25.

SOKEMAWU Koudzo, 2012, « Le marché aux fétiches : un lieu touristique au cœur de la ville de Lomé au Togo », In : *Journal de la Recherche Scientifique de l'Université de Lomé*, Série « Lettre et sciences humaines », Série B, Volume 14, Numéro 2, Université de Lomé, Lomé, p. 11-25.

**Pour les travaux en ligne ajouter l'adresse électronique (URL).**

### **3. Nota bene**

**3.1.** Le non-respect des normes éditoriales entraîne le rejet d'un projet d'article.

**3.2.** Tous les prénoms des auteurs doivent être entièrement écrits dans la bibliographie.

**3.3.** Pagination des articles et chapitres d'ouvrage, écrire p. 2-45, par exemple et non pp. 2-45.

**3.4.** En cas de co-publication, citer tous les co-auteurs.

**3.5.** Eviter de faire des retraits au moment de débiter les paragraphes, observer plutôt un espace.

**3.6. Plan:** Introduction (Problématique, Hypothèse), Méthodologie (Approche), Résultats (analyse des résultats), Discussion, Conclusion, Références Bibliographiques

**Résumé:** dans le résumé, l'auteur fera apparaître le contexte, l'objectif, faire une esquisse de la méthode et des résultats obtenus. Traduire le résumé en Anglais (**y compris le titre de l'article**)



**Introduction:** doit présenter le contexte, la situation problématique, le problème, les questions de recherche, les objectifs de recherche et si possible les hypothèses.

**Outils et méthodes: (Methodologie/Approche),** l'auteur expose uniquement ce qui est outils et méthodes

**Résultats:** l'auteur expose ses résultats, qui sont issus de la méthodologie annoncée dans **Outils et méthodes** (pas les résultats d'autres chercheurs). L'Analyse des résultats traduit l'explication de la relation entre les différentes variables objet de l'article; le point "R" présente le résultat issu de l'élaboration (traitement) de l'information sur les variables.

**Discussion:** la discussion est placée avant la conclusion ; la conclusion devra alors être courte. Dans cette discussion, confronter les résultats de votre étude avec ceux des travaux antérieurs, pour dégager différences et similitudes, dans le sens d'une validation scientifique de vos résultats. La discussion est le lieu où le contributeur dit ce qu'il pense des résultats obtenus, il discute les résultats ; c'est une partie importante qui peut occuper jusqu'à plus deux pages.

**Le Rédacteur en chef**

## Sommaire

<p><b>MAGBENGA Hala, KOUYA Ama-Edi,</b></p> <p><i>Contribution à l'étude des paramètres structuraux du lophira lanceolata (thiegh.ex keay) dans la zone écologique IV (Sud-Ouest Togo)</i></p>	12
<p><b>LAMBONI Dammintéte, HOUEDAKOR Koko Zébéto, ZINSOU-KLASSOU Kossiwa,</b></p> <p><i>La culture de petit mil de trois mois face à la variabilité climatique dans la préfecture de Tone (Nord-Togo)</i></p>	31
<p><b>ZOGBO Zady Edouard,</b></p> <p><i>Analyse des déterminants de la riziculture irriguée dans la Sous-préfecture de Yamoussoukro (Centre de la Côte d'Ivoire)</i></p>	50
<p><b>FALA Yao Ebafeyi, ADJALO Djiwonou Koffi, ZINSOU-KLASSOU Kossiwa</b></p> <p><i>Acteurs, réseaux et circuits commerciaux dans l'espace transfrontalier sud Togo-Bénin</i></p>	76
<p><b>Mintre BOUDOU, Koffi Messan Adébayo DJEGUEMA, Koudzo SOKEMAWU</b></p> <p><i>Crise foncière dans un contexte de forte urbanisation dans les villes d'Afrique subsaharienne : cas de la ville de Tsévié</i></p>	99
<p><b>KOUASSI Eponon Innocent, N'ZUÉ Koffi Pascal, KOUASSI Kouamé Sylvestre</b></p> <p><i>Pratiques immobilières post-crise et désordre spatial dans la ville de Bouaké</i></p>	121
<p><b>GOUALY Yannick Karil, BRISSY Olga Adeline, KOUASSI Konan</b></p> <p><i>Pullulation des dépôts sauvages d'ordures et prévalence du paludisme à l'échelle de la ville de Bouaflé (Centre-Ouest, Côte d'Ivoire)</i></p>	138
<p><b>KOFFI Kouadio Athanase, SILUE Hetemin Cavallo, Djè Bi Djè Ruffin</b></p> <p><i>Conditions socio-environnementales de l'endémicité du paludisme chez les enfants de moins de 5 ans à Zuénoula (Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire)</i></p>	157

<b>YAO Kouakou Laurent, SILUÉ Hetemin Cavalo, KONAN Yannick, KOFFI Brou Émile</b>  <i>L'amélioration de la santé des populations dans le budget des opérations et des investissements dans la commune de Daloa (Centre-Ouest, Côte d'Ivoire)</i>	177
<b>KOUASSI Yao Privat, KOFFI Guy Roger Yoboué, ASSI-KAUDJHIS Joseph P.</b>  <i>Cultures vivrières et disponibilité alimentaire dans les ménages cacaoculteurs à Bonon (Centre-Ouest, Côte d'Ivoire) et Soubré (Sud-Ouest, Côte d'Ivoire)</i>	197

**CULTURES VIVRIERES ET DISPONIBILITE ALIMENTAIRE DANS LES  
MENAGES CACAOCULTEURS A BONON (CENTRE-OUEST, COTE D'IVOIRE)  
ET SOUBRE (SUD-OUEST, COTE D'IVOIRE)**

**KOUASSI Yao Privat**, Doctorant,  
Laboratoire d'Analyse des Vulnérabilités Socio-Environnementales (LAVSE),  
Université Alassane Ouattara (Bouaké)  
E-mail : kouassiprivat0225@gmail.com

**KOFFI Guy Roger Yoboué**, Maître Assistant,  
Laboratoire d'Analyse des Vulnérabilités Socio-Environnementales (LAVSE),  
Université Alassane Ouattara (Bouaké)  
E-mail : kgryboue@gmail.com

**ASSI-KAUDJHIS Joseph P.**, Professeur Titulaire,  
Laboratoire d'Analyse des Vulnérabilités Socio-Environnementales (LAVSE),  
Université Alassane Ouattara (Bouaké)  
E-mail : jkaudjhis@yahoo.fr

*(Reçu le 10 février 2023 ; Révisé le 10 Mars 2023 ; Accepté le 31 Mars 2023)*

**Résumé**

Les cultures vivrières produites en Côte d'Ivoire s'inscrivent dans le but de la consommation, à la commercialisation et à la semence. Malgré la forte présence du vivrier en Côte d'Ivoire, la disponibilité alimentaire dans les ménages ruraux cacaoculteurs de Bonon et Soubré reste un défi majeur à relever. Ce présent article vise à analyser les retombés de la disponibilité alimentaire assurés à partir de la production vivrière des cacaoculteurs de Bonon et de Soubré. Les résultats de cette étude reposent essentiellement sur un échantillonnage déterminé à travers la méthode de tirage aléatoire. A l'issue de ce tirage, 100 cacaoculteurs ont été tiré dont 50 à Bonon et 50 à Soubré. L'enquête de terrain a été menée par questionnaire et par entretiens. Il ressort de cette étude que les récoltes issues de la production vivrière servent l'autoconsommation et à la commercialisation. Les superficies de la banane à Bonon sont comprises entre moins d'un hectare et plus de 9 hectares. A Soubré, elles varient entre moins d'un hectare et 3 hectares. Les revenus tirés de la vente de la banane sont compris entre moins de 10000 Francs CFA à plus de 150000 Francs CFA à Bonon. Il existe une complémentarité entre la banane, le riz, le manioc et les espèces d'igname pour assurer les besoins alimentaires des ménages cacaoculteurs.

**Mots clés :** Disponibilité, culture vivrière, disponibilité alimentaire, cacaoculteurs, ménage

## **FOOD CROPS AND FOOD AVAILABILITY IN COCOA FARMING HOUSEHOLDS IN BONON (CENTRE-WEST, IVORY COAST) AND SOUBRE (SOUTHWEST, IVORY COAST)**

### **Abstract**

The food crops produced in Côte d'Ivoire are for the purpose of consumption, marketing and seed. Despite the strong presence of food crops in Côte d'Ivoire, food availability in rural cocoa-growing households in Bonon and Soubré remains a major challenge. This article aims to analyze the impact of food availability guaranteed from the food production of cocoa farmers in Bonon and Soubré. The results of this study are essentially based on a sampling determined through the random draw method. At the end of this draw, 100 cocoa farmers were drawn, including 50 in Bonon and 50 in Soubré. The field survey was conducted by questionnaire and interviews. It appears from this study that crops from food production serve self-consumption and marketing. Banana areas in Bonon range from less than one hectare to more than 9 hectares. In Soubré, they vary between less than one hectare and 3 hectares. Income from the sale of bananas ranges from less than 10,000 CFA Francs to more than 150,000 CFA Francs in Bonon. There is a complementarity between banana, rice, cassava and yam species to meet the food needs of cocoa farming households.

**Keywords:** Availability, food crop, food availability, cocoa farmers, household

### **Introduction**

L'agriculture vivrière a pour finalité la production d'aliments destinés à la consommation. Parmi les cultures vivrières produites en Côte d'Ivoire, figurent l'igname, la banane plantain et le manioc. Ces cultures ont été développées par le colon afin de nourrir les populations africaines qui travaillaient pour la mise en valeur de la colonie de Côte d'Ivoire (A. KAMAGATE, 2018, p.1). Les terres cultivables de la Côte d'Ivoire sont estimées à 24 millions d'hectares, soit 75% de la superficie totale du pays (B. OUDIN, 2020, p.5). Les surfaces mises en culture représentent 9,5 millions d'hectares environ, soit 40% de la superficie cultivable ou 21% de la superficie totale du pays. Les cultures vivrières portent sur 2 448 000 d'hectares. Le potentiel en terres irrigables de la Côte d'Ivoire est estimé à 430 685 hectares dont seulement 56 560 ha sont aménagés (soit 13% du potentiel), et 32 484 hectares exploités. La production vivrière représente plus de 18,8 millions de tonnes par an en Côte d'Ivoire avec 4 produits phares que sont l'igname (34%), le manioc (30%) le riz (10,5%) et la banane plantain (10%).

Cependant, dans la sous-préfecture de Bonon, les cultures vivrières sont produites sur les mêmes espaces que les cultures de rente à l'acceptation de la culture du riz

irrigué. Par contre, à Soubré les cultures vivrières se pratiquent isolément sur des petites superficies. Malgré les difficultés rencontrées par cacaoculteurs dans la production vivrière, celle-ci à des retombés au sein des ménages. Dès lors, quels sont les retombés de la disponibilité alimentaire assurée à partir de la production vivrière des cacaoculteurs de Bonon et de Soubré ? Cette étude visant à analyser les retombés de la disponibilité alimentaire assurée à partir de la production vivrière des cacaoculteurs de Bonon et de Soubré s'articule de trois parties. La première montre l'étendue des cultures vivrières pratiquées à Bonon et à Soubré. La deuxième analyse les enjeux économiques de la production vivrière à Bonon et Soubré. La troisième met l'accent sur la complémentarité des produits vivriers dans le calendrier de la disponibilité alimentaire dans les ménages cacaoculteurs à Bonon et Soubré.

## ***1. Matériel et méthode***

### ***1.1. Présentation des zones d'étude***

Cette étude porte sur deux espaces que sont les départements de Bonon et Soubré. Les cacaoculteurs enquêtés se répartissent à l'échelle de la sous-préfecture de Bonon pour le premier espace. La sous-préfecture de Bonon se localise au centre ouest de la Côte d'Ivoire. Au sud, se situent les villes de Saioua et Gadouan, au nord, les villes de Bediala et de Zuenoula, à l'est, la ville de Bouaflé, à l'ouest, la ville de Daloa. Quant aux seconds espaces, les sous-préfectures d'Okrouyo et Liliyo, elles se localisent dans le département de Soubré dans le sud-ouest de la Côte d'Ivoire. Elles se limitent au nord par la ville de Guiberoua, au sud par les villes de San-Pedro et Méagui, à l'est par la ville de Soubré et à l'ouest par la ville de Gagnoa.

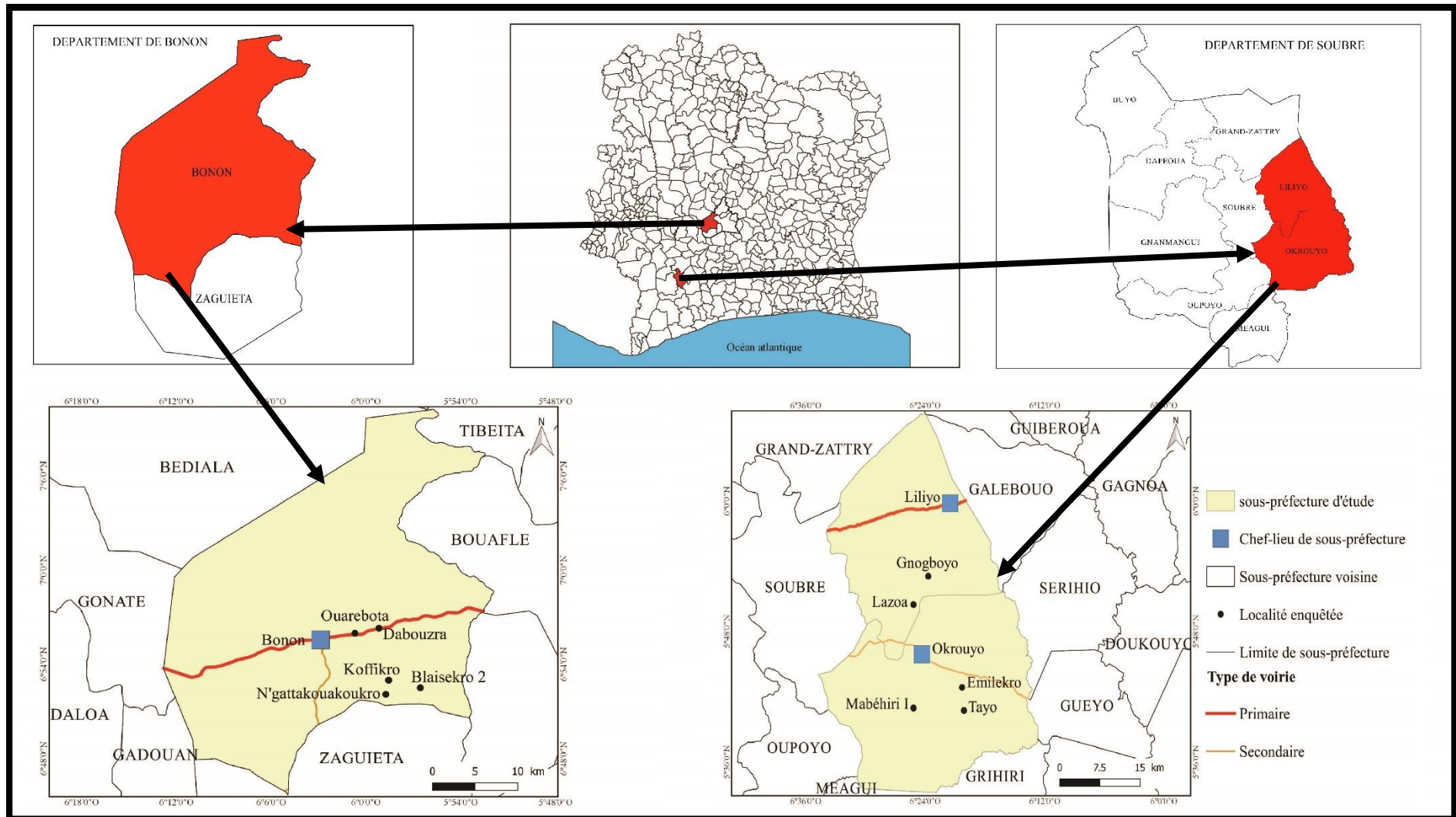
Au niveau économique, 3 principales activités économiques sont exercées à Bonon, Soubré. On y trouve les activités commerciales du secteur formel et informel. Au niveau de l'agriculture, les populations pratiquent l'agriculture extensive qui donne un rendement peu satisfaisant. Enfin, l'élevage des bovins et des volailles est pratiqué dans les localités.

Du point de vue environnemental, la sous-préfecture de Bonon abrite une partie importante du parc national de la Marahoué qui autrefois faisait la fierté de la localité tandis que Soubré abrite le cours d'eau Nawa sur lequel est construit le barrage de Soubré dont les travaux ont débuté en 2013 puis inauguré en 2017.

Au niveau démographique, la sous-préfecture de Bonon connaît une croissance rapide avec une population de 112629 habitants INS, 2014 sur une superficie de 983 km<sup>2</sup> avec une densité de population de 115 hab/km<sup>2</sup>. Quant à la sous-préfecture d'Okrouyo, elle avait une population très considérable avec 113336 habitants répartie sur une superficie de 949 km<sup>2</sup> avec une densité de population de 119 hab/km<sup>2</sup>. Cette population est passée à 120053 habitants en 2021 avec une densité de 127 hab/km<sup>2</sup> tandis que celle de Liliyo avait une population de 76682 habitants

répartie sur une superficie de 716 km<sup>2</sup> avec une densité de population de 107 hab/km<sup>2</sup> en 2014. Sa population est passée de 83566 habitants en 2021 avec une densité de 117 hab/km<sup>2</sup> selon les chiffres de l'INS 2014 et 2021.

Carte 1 : Localisation des zones d'étude



Source : INS, 2014

Réalisation : KOUASSI Privat, 2023



## 1.2. La collecte et traitement des données

Cette étude est basée sur l'exploitation des données primaires collectées sur le terrain puis les données secondaires ont été recueillies à travers l'exploitation du contenu articles scientifiques, et des thèses. En ce qui concerne les données primaires, elles ont été collectées lors des enquêtes de terrain. Les enquêtes de Bonon se sont déroulées dans le mois de janvier 2021 tandis que celles Liliyo s'est fait en février 2021 puis en juin 2021 pour les localités d'Okrouyo. Cette enquête de terrain s'est fait par questionnaire auprès des exploitants de cacao Bonon. Elle s'est également déroulée à Okrouyo et Liliyo, localité respective du département de Soubré dans le sud-ouest de la Côte d'Ivoire. Les entretiens ont concerné les chefs de village et les commerçants (boutiquiers et vendeurs de protéines). L'enquête par questionnaire quant à elle a été adressée à 100 cacaoculteurs dans les 10 localités déterminées par la méthode de tirage aléatoire. Pour obtenir cet effectif, l'équipe pilote du projet Coco4future (C4F) à procéder par recensement des exploitants de cacao dans chaque localité. Ensuite, un tirage aléatoire a été fait pour obtenir l'échantillon par localité. L'échantillonnage retenu par localité est en fonction de la taille des cacaoculteurs enregistrés dans chacune des localités. Les échanges avec les exploitants de cacao se faisaient dans les plantations et à leurs domiciles.

Les cartes ont été élaborées à partir des logiciels des systèmes d'informations géographiques notamment QGIS 2.18. Les logiciels SPSS et Excel ont servi dans le dépouillement et la réalisation des figures. Le tableau 1 met en exergue l'échantillonnage des exploitants de cacao enquêtés par localité.

**Tableau 1 : Répartition de l'échantillon**

Département	Sous-préfectures	Localité d'enquêtes	Effectif cacaoculteurs
Bonon	Bonon	Dabouzra	11
		Ouarebota	9
		Koffikro	12
		N'gattakouakoukro	5
		Blaisekro 2	13
Soubré	Liliyo	Gnogboyoy	19
		Lazoa	6
	Okrouyo	Emilekro	6
		Tayo	8
		Mabéhiri 1	11
Total	3	10	100

Source : projet cocoa4Future, 2020

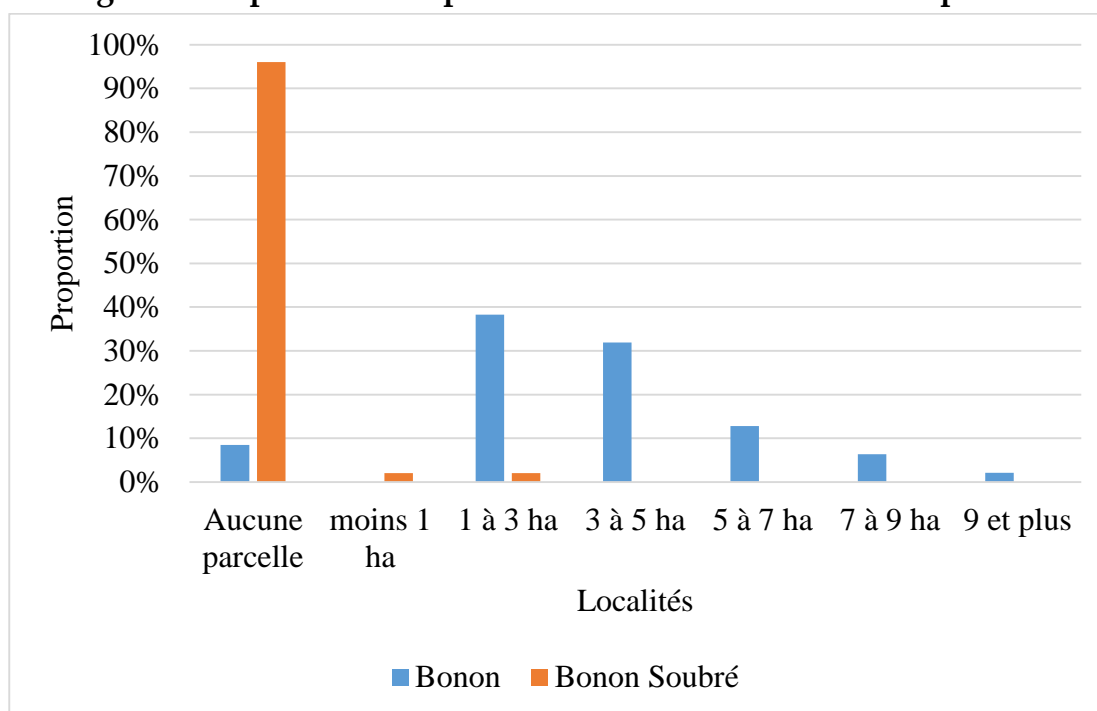
## 2. Résultats

### 2.1. L'occupation au sol des cultures vivrières pratiquées à Bonon et Soubré

#### 2.1.1. Répartition des producteurs de la banane plantain selon la superficie

La banane reste une ressource alimentaire importante pour la population paysanne et citadine. Mais, il s'observe une inégale répartition de la production dans les localités productrices. Pour bien mener cette étude et comprendre les inégalités existantes entre les superficies de production de la banane plantain dans la zone de Bonon et Soubré, il est important de s'appesantir sur la superficie de la banane plantain. La figure 1 montre la répartition des superficies de la banane plantain et des producteurs à Bonon et Soubré.

**Figure 1 : Répartition des producteurs de banane selon la superficie**



Source : nos enquêtes de terrain, 2021

La figure 1 met en relief la répartition des superficies de production de la banane à Bonon et Soubré. L'analyse de la figure révèle qu'à Bonon, 8,51% des exploitants ne disposent pas de parcelle de production de la banane plantain. Tandis qu'à Soubré la proportion d'exploitants de cacao qui ne dispose pas de parcelle de production de la banane plantain est estimée à 96%. Les superficies des parcelles de production de banane diffèrent significativement d'un territoire de production à l'autre. À la différence de Soubré, la proportion des exploitants qui possèdent des parcelles de banane plantain est élevée à Bonon. À Bonon, la proportion d'exploitants disposant de parcelle de banane plantain avoisine 91,49%. Plus d'un tiers des exploitants

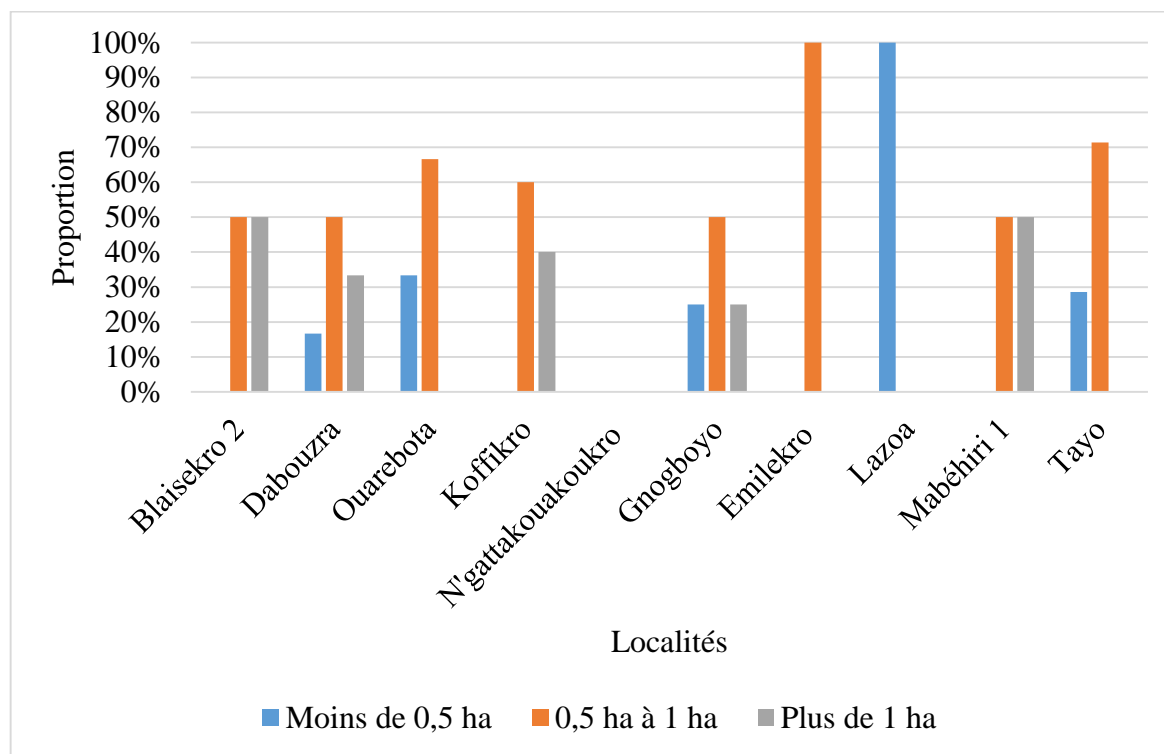
enquêtés à Bonon c'est-à-dire 38,30% dispose des parcelles de production qui varie entre 1 et 3 hectares. Par contre à Soubré, cette proportion est estimée à 2%.

Cette inégale répartition des superficies dans les deux territoires s'explique par plusieurs raisons parmi lesquelles figurent la disponibilité foncière et la qualité des sols. Les superficies élevées de banane plantain à Bonon s'expliquent par la disponibilité foncière selon 100% des enquêtés. De plus, le système de replantation de cacao suite aux vieillissements des vergers permet d'associer la culture de la banane plantain à la culture de cacao dans une perspective de rendre les cacaoyers plus résilients à la sécheresse. Selon 91,49% des enquêtés, le sol de Bonon est favorable à la production de la banane plantain. L'espérance de vie du bananier est élevée d'après 91,49% des enquêtés. Le bananier dure en moyenne 5 ans selon 91,49% des enquêtés. Par contre à Soubré, la durée moyenne est de 2,5 ans d'après 96% des enquêtés. La qualité du sol, selon 96%, des enquêtés est peu favorable à la production de la banane plantain à Soubré. Le manque d'engouement pour la production de la banane plantain à Soubré s'explique également par la saturation foncière occasionnée par les cultures de rentes cacao, hévéa et palmier à huile. La majorité des étendues de terres cultivables destinées à la production vivrière a disparu au profit des cultures de rentes dans le but d'accroître les rentes agricoles d'après 96% des enquêtés.

### ***2.1.2 La répartition des superficies de la culture de l'igname***

L'igname est au cœur des menus alimentaires des populations paysannes et citadines en Côte d'Ivoire. Ainsi, elle est produite dans les localités de Bonon et de Soubré par les exploitants de cacao, mais sur de petites superficies. La figure 2 montre la répartition des superficies de la culture de l'igname détenues par les exploitants de cacao à Bonon et à Soubré.

**Figure 2 : Répartition des producteurs de cacao détenteur de superficie d'igname à Bonon et Soubré**



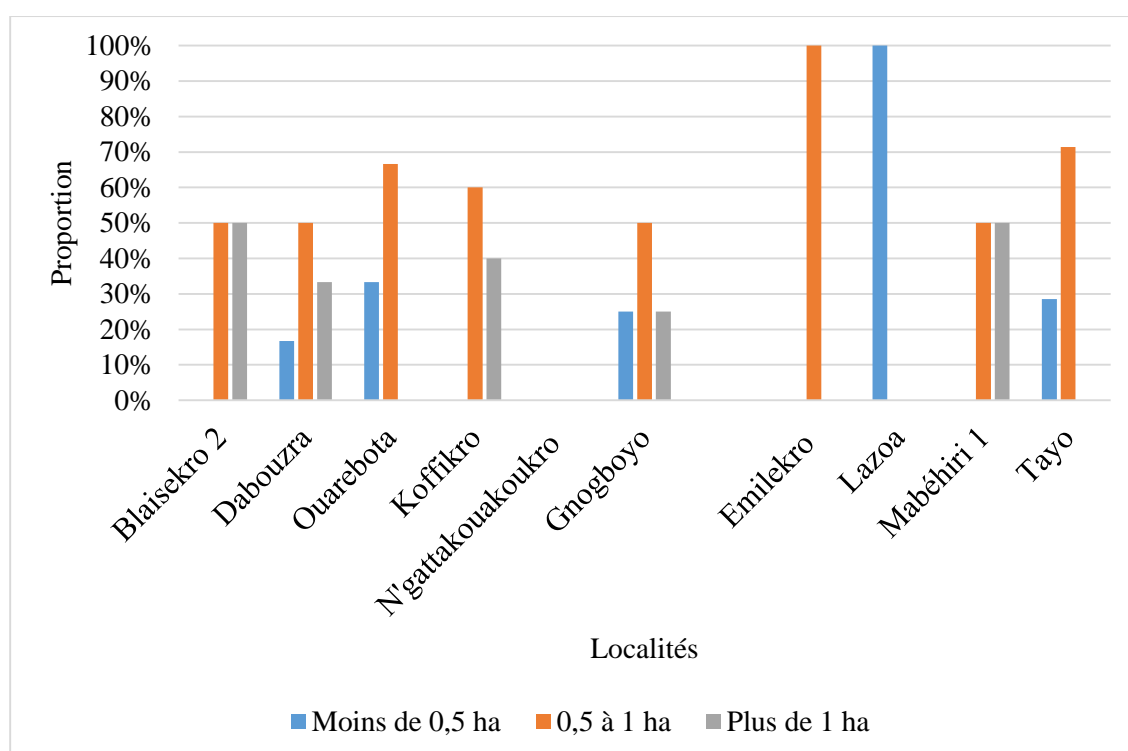
Source : Nos enquêtes de terrain 2021

La figure 2 met en exergue la répartition des superficies des parcelles de la culture de l'igname dans les localités de Bonon et Soubré. Les cacaoculteurs qui ne tirent pas de revenu de la culture de l'igname représentent 48,93% dans la zone de Bonon contre 70% à Soubré. La superficie de la culture de l'igname est comprise entre moins de 0,5 et plus de 1 hectare à Bonon. Par contre, à Soubré, elle est comprise entre moins 0,5 et 2 hectares. Aussi, à peu près 31,91% et 2,13% des exploitants disposent respectivement des superficies de moins de 05 hectares et plus de 1 hectare. L'engouement pour la production de l'igname est expliqué par la disponibilité foncière qui favorise une production itinérante. L'igname fait partie des habitudes alimentaires de la majorité de la population. Sa production est prioritairement destinée à l'autoconsommation. Toutefois, une faible proportion d'exploitation s'adonne à la production de l'igname. La proportion d'exploitants qui dispose des superficies allant de 0,5 à 1 hectare à Soubré est moins élevée. La saturation foncière est l'une des causes de la faible implication des exploitants en faveur de la production d'igname. La consommation de l'igname n'est la priorité dans les habitudes alimentaires d'une majorité de la population rurale. La priorité est orientée vers la consommation de riz.

### 2.1.3. Répartition des superficies de la culture de riz à l'échelle des localités

Le riz est l'un des aliments les plus consommés que ce soit en milieu urbain ou milieu rural. Cependant, le riz consommé dans les localités de Bonon et Soubré est issu de la production locale et de l'importation. Le riz produit localement est très souvent cultivé dans les bas-fonds. La figure 3 illustre la répartition des superficies de riz produites et des producteurs en 2021.

**Figure3 : Répartition des producteurs de cacao détenteur de superficies de riz à Bonon et Soubré en 2021**



Source : Enquête de terrain, 2021

La figure 3 met en exergue la répartition des producteurs de selon la superficie à Bonon et à Soubré. A peu près 71,43% des producteurs de cacao ont des parcelles de riz dont les superficies varient entre 0,5 et 1 hectare. Enfin, moins de 50% des producteurs de cacao ont de plus de 1 hectare de parcelle de riz. Ces petites superficies de riz de bas-fond s'expliquent par le travail manuel des cacaoculteurs. Aussi la saturation foncière causée par la compétition entre les cultures pérennes et le poids démographique influence considérablement les ressources disponibles.

Les parcelles de bas-fonds pour la culture de riz s'obtiennent par plusieurs canaux. Environ 40% des exploitants estiment être propriétaires des bas-fonds exploités à Bonon. A Soubré, 70% des exploitants affirment être propriétaires de bas-fonds. Aussi, à Bonon, 30% et 20% des exploitants louent les bas-fonds auprès de ceux qui disposent de vaste superficie dont le coût varie entre 15000 et 40000 francs. Enfin,

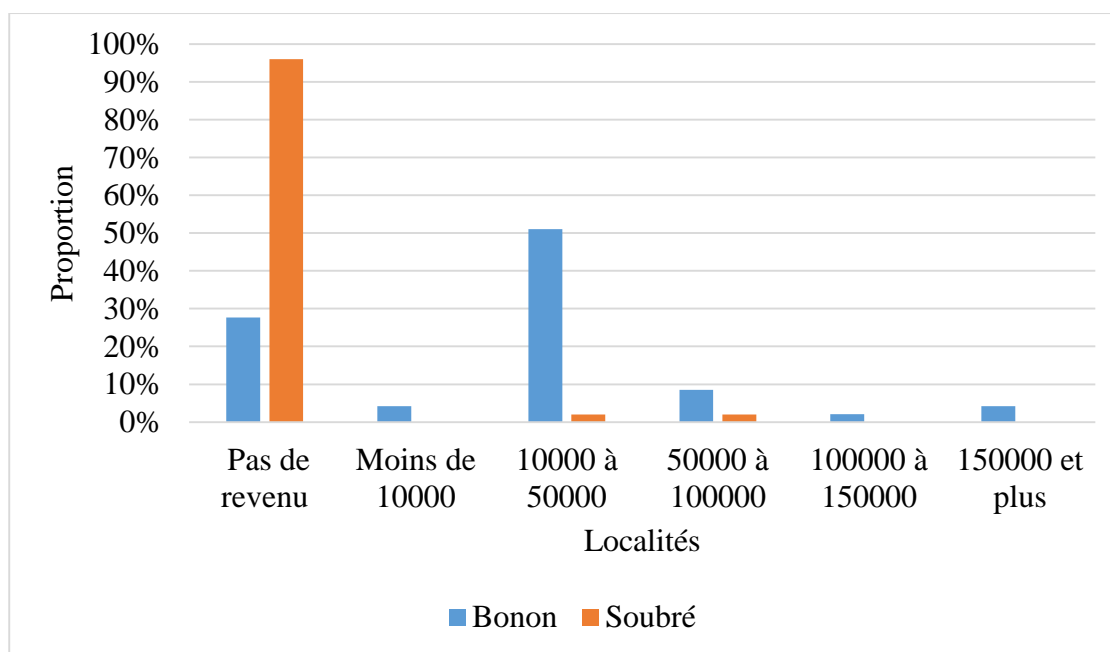
25% des détenteurs à Bonon et 10% à Soubré mettent les bas-fonds à la disposition des particuliers. Le riz récolté est divisé soit de part égale ou trois. Un tiers de la récolte revient aux détenteurs de terrain. Par contre, deux tiers de la récolte sont destinés aux producteurs.

## 2.2. Les enjeux économiques liés à la production vivrière à Bonon et Soubré

### 2.2.1. Les revenus de la banane plantain dans les zones de production

En Côte d'Ivoire, du point de vue économique, la banane plantain constitue une source de revenu supplémentaire pour les exploitants de cacao dans les localités de Bonon et celle de Soubré. La figure 4 met en lumière la répartition du revenu annuel de la banane plantain à Bonon et Soubré.

**Figure 4 : Répartition des producteurs de cacao selon le revenu annuel issu de la vente de la banane à Bonon et Soubré**



Source : enquête de terrain, 2021

La figure 4 révèle la répartition du revenu de la banane dans les localités de Bonon et Soubré. Ainsi, comme l'indique la figure 4, les revenus issus de la vente de la banane sont inégalement répartis. Les cacaoculteurs qui ne tirent pas de revenu issu de la commercialisation de la banane plantain représentent 27,65% des exploitants à Bonon. A Soubré, environ 96% des exploitants enquêtés ne tirent pas de ressources additionnelles venant de la vente de banane à cause de la saturation foncière et de la courte durée des bananiers qui est comprise entre 1 et 3 ans selon les exploitants de cacao. La courte durée des bananiers s'explique d'une part par l'humidité permanente du sol et la prolifération des insectes ravageurs. Les exploitants de cacao

(4%) tirant des ressources issues de la vente de la banane ont adopté un système de replantation lié au renouvellement des vergers. Pour rendre le bananier plus résilient, ils fertilisent le sol avec les cabosses de cacao. La photo 1 en est une illustration.

**Photo 1 : fertilisation du sol autour des bananiers à partir des coques de cacao**



*Prise de vue : KOUASSI Privat, 2021*

A Soubré, 4% des producteurs de cacao ont des revenus annuels tirés de la vente de banane qui varient entre 10 000 et 100 000 FCFA. Par contre, à Bonon, la proportion des producteurs qui tire, un revenu additionnel de la commercialisation de la banane est estimé à 72,35%. La commercialisation de la banane s'explique par sa forte présence. Sa forte présence est due au système de replantation du cacao. La banane a joué un rôle catalyseur en servant d'ombrage aux jeunes cacaoyers. Aussi, selon les exploitants de cacao les bananiers ont une durée de vie allant au-delà 5 ans.

En plus, le marché de banane dont dispose la ville de Bonon est un atout majeur qui permet aux producteurs de banane de vendre la banane à des prix raisonnables pour accroître leurs revenus. La situation géographique des localités enquêtées par rapport à la voie de communication et l'accès au marché de banane de Bonon reste un atout pour les producteurs de banane pour évacuation leurs à des prix intéressants.

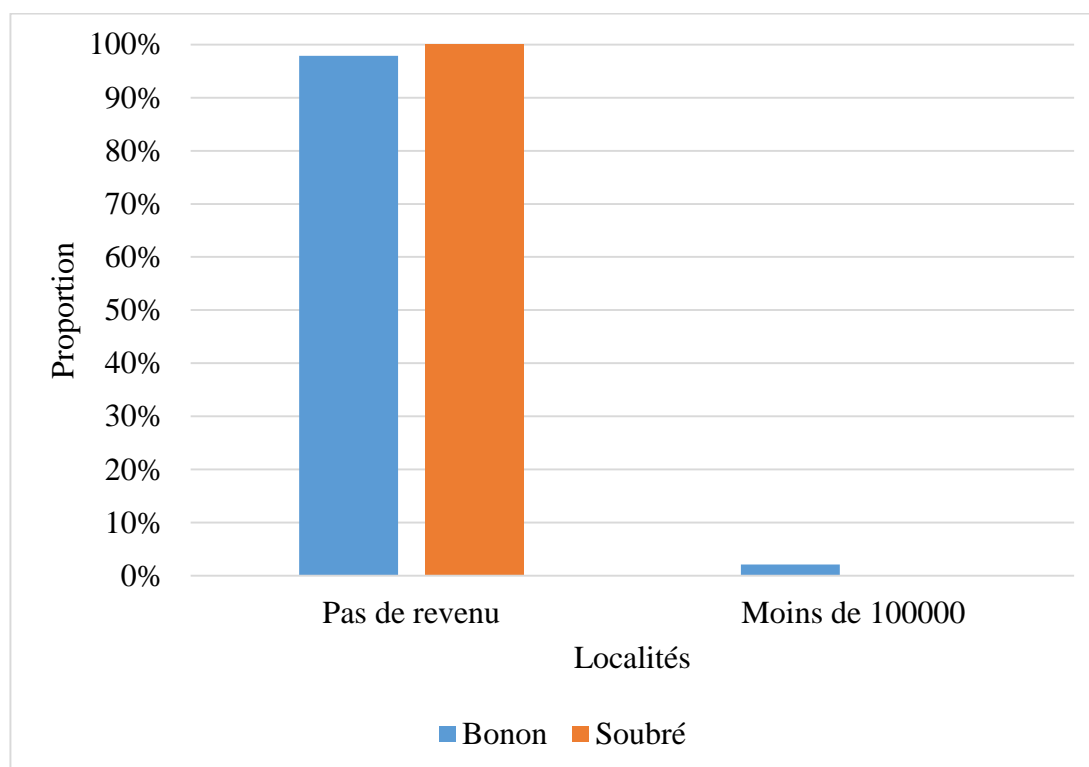
### ***2.2.2. Revenu annuel de l'igname commercialisé par paysan***

L'igname est un produit de consommation et de commercialisation pour la population paysanne. Elle est produite sur des petites superficies allant de 0,2 à 2 hectares à Bonon tandis qu'à Soubré celle-ci est comprise entre 0,25 à 0,5 hectare. Les rendements semblent faibles vu les revenus relatifs à la commercialisation de



l'igname. La figure 5 présente les revenus de la commercialisation de l'igname à Bonon et à Soubré.

**Figure 5 : Répartition des producteurs de cacao selon le revenu annuel issu de la vente de l'igname à Bonon et à Soubré**



Source : nos enquêtes de terrain 2021

La figure 5 révèle que 97,87% des exploitants de cacao à Bonon et 100% à Soubré ne disposent pas de revenu tiré de la commercialisation de l'igname. Concernant les producteurs qui tirent un revenu de cette activité, ils représentent 2,13% à Bonon tandis que la proportion est de 0% à Soubré. Le revenu annuel tiré par les producteurs est moins de 100.000 Francs CFA.

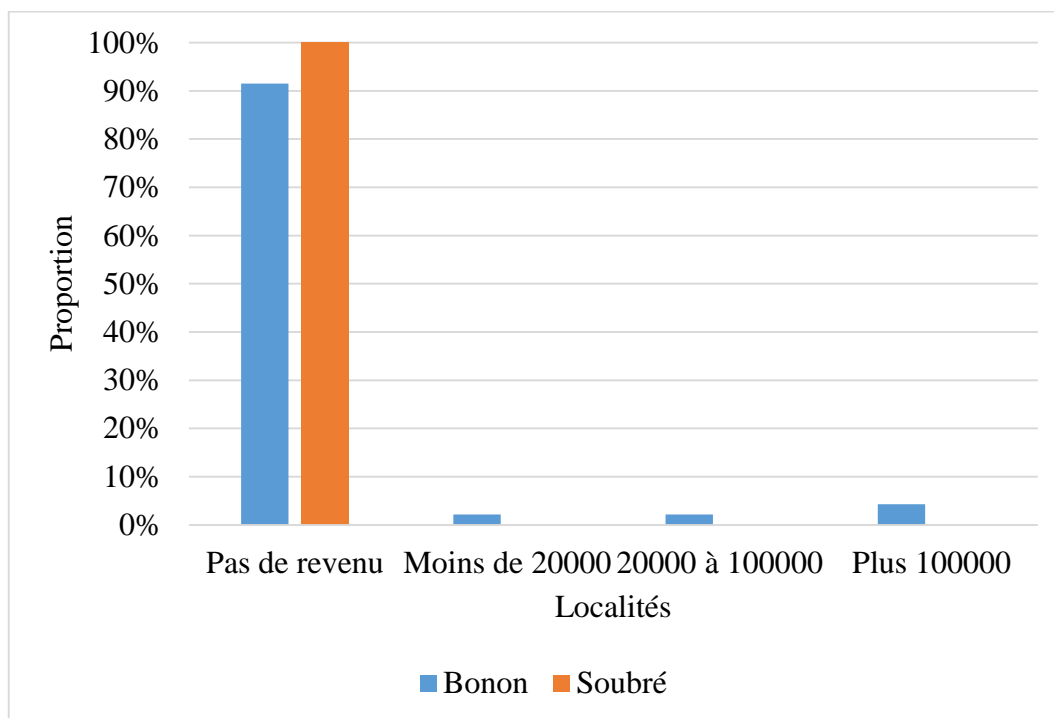
Le faible revenu est lié à la faible production de l'igname. De plus, la faible production engendre un faible revenu puisque l'igname cultivée sert à la consommation. La faible productivité de l'igname s'explique aussi par l'appauvrissement des sols mais aussi la pluviométrie qui tient sous sa dépendance les productions agricoles.

### 2.2.3. Revenu annuel de la production de riz à Bonon et à Soubré

Le riz est produit dans les zones de productions cacaoyère. Mais cette culture se pratique sur des petites superficies que ce soit dans les localités de Bonon comme celles de Soubré. La figure 6 met l'accent sur les revenus de la commercialisation de riz de bas-fonds produit.



**Figure 6 : Répartition des producteurs de cacao selon le revenu annuel issu de la vente de riz à Bonon et à Soubré**



Source : nos enquêtes de terrain 2021

La figure 6 met en lumière la répartition des revenus de riz à Bonon et Soubré. D'après les résultats des enquêtes, à Bonon 91,48% des exploitants de cacao et 100% à Soubré n'ont pas de revenu additionnel émanant de la commercialisation du riz. Seulement 8,52% des exploitants de cacao commercialisent le riz qui sert de ressource additionnelle. A Soubré, le riz produit est destiné à l'autoconsommation. Aucun exploitant de cacao de l'échantillon enquêté ne commercialise le riz.

Dans les localités de Bonon, le riz produit est commercialisé, car la production est importante, mais aussi la banane assure en partie les besoins alimentaires des ménages. Ainsi, la banane donne la possibilité aux producteurs de vendre le riz et consommé la banane. Le riz commercialisé par les paysans à Bonon permet de faire des dépenses au niveau du ménage, l'entretien de la plantation de cacao et la scolarisation des élèves en attendant la fixation du prix du kilogramme de cacao de la grande traite qui se fait chaque premier octobre. On se situe là dans la période de soudure. Par contre, à Soubré le riz constitue l'aliment de base des exploitants de cacao donc le riz produit est stocké et consommé au fur et à mesure. En cas de vente, les producteurs seront appelés acheter le riz dans un bref délai c'est-à-dire après la rupture de stock de riz disponible.

### 2.3. Complémentarités des produits vivriers pour la disponibilité alimentaire dans les ménages cacaoculteurs à Bonon et Soubré

Le calendrier de consommation alimentaire des cacaoculteurs dépendant de la période de la disponibilité des produits vivriers. Celui-ci est en rapport direct avec la saison pluvieuse qui définit et le développement et la récolte de ces cultures vivrières. Ainsi, chaque aliment correspond à une période bien spécifique permettant aux chefs de ménages de nourrir leurs familles. Le tableau 2 met en exergue le calendrier de la disponibilité des produits alimentaires à Bonon.

**Tableau 2: répartition de la disponibilité des aliments allant du mois de janvier à décembre à Bonon**

Aliments	J	F	M	A	M	J	J	O	S	O	N	D
Banane	■	■					■	■	■	■	■	■
Igname	■	■	■	■	■	■		■	■	■	■	■
Riz						■	■	■	■			
Manioc						■	■					

Source : nos enquêtes de terrain, 2021

Le tableau 2 met en relief la disponibilité de la banane, l'igname, le riz et le manioc dans la sous-préfecture de Bonon. De façon générale, la disponibilité de ces aliments part de janvier à décembre. De façon spécifique, la disponibilité de chaque aliment correspond à une période bien déterminée. Ainsi, il s'observe une inégale répartition entre la disponibilité de chaque aliment.

La banane est disponible de façon discontinue à Bonon. Elle est disponible de janvier à février puis une rupture de mars à juin. La rupture de la banane de mars en juin s'explique par la saison sèche et l'harmattan qui s'installent dès le mois de novembre et qui fragilisent les bananiers causant la mort des feuilles. Durant cette période, la probabilité pour que les bananiers donnent de nouveaux régimes est faible.

Quant à l'igname, elle reste aliment disponible dans les ménages ruraux de Bonon sur une longue période. Elle connaît une rupture seulement qu'au mois de juin. Ici, il existe types d'ignames qui s'alternent. Il s'agit *dioscorea sp''bètè bètè''* disponible du mois de janvier à juin. La photo 2 montre de l'igname *dioscorea sp* sur une claie dans une plantation de cacao à Koffikro (Bonon).

**Photo 2 : igname *dioscorea sp* bètè ''bètè '' sur une claie à Koffikro (Bonon)**



Prise de vue : KOUASSI Privat, 2021

Il existe plusieurs types de *dioscorea*. Ainsi, pour la non-maîtrise de l'espèce de *dioscorea* concerné, on emploie l'expression *dioscorea sp* qui sous-entend qu'il existe plusieurs espèces de *dioscorea*. Le *dioscorea sp* se développe par des boutures introduites dans des buttes. Au bout de 2 à 3 semaines, ces boutures d'igname donnent naissance à des tiges permettant à l'igname de se développer. Les tiges se développent soit au sol ou sur les arbres selon le choix du producteur. Le *dioscorea sp* cultivé à Bonon et Soubré dure entre 7 et 9 mois. Les buttes se font aux mois de mars, avril, mai et juin au plus tard. La récolte débute fin novembre jusqu'en février. Passé ce délai, l'igname étant dans la butte donne naissance à des tiges.

Il existe, également, l'igname du sous-bois appelé ''*cocouassé*'' . Comme son l'indique, elle se cultive sous les arbres dans les plantations de cacao, café, anacarde puis récemment introduite dans les plantations d'hévéa comme phase d'expérimentation. La photo 3 montre une butte d'igname de sous-bois dans une plantation de cacao.

**Photo 3 : présentation d'une butte de l'igname de sous-bois dans une plantation de cacao à Dabouzra (Bonon)**



Prise de vue : KOUASSI Privat, 2021

L'igname de sous-bois est une plante racinaire qui se développe dans n'importe quel endroit. Mais cette espèce d'igname impose des exigences. Pour son bon développement, la tige doit impérativement être en hauteur sur un arbre pour un bon rendement. La formation de l'igname débute dans le mois de juin pour s'achever en août. Durant cette période, elle a besoin de l'eau de façon régulière. Elle est disponible dans le courant du mois d'août jusqu'au mois de décembre pour les ménages qui en disposent en quantité suffisante. Les exploitants, lorsque les conditions de son développement sont réunies, une butte d'igname assure le dîner d'un ménage dont la taille s'élève à plus de 10 individus.

Le riz pluvial et irrigué est disponible dans les ménages ruraux à partir du mois de juin à septembre. Pour rappel, les travaux du riz débutent à partir des mois de janvier par le nettoyage des parcelles à exploiter. La semence, se fait dans les mois de février voire mars. Le riz récolté assure les besoins alimentaires des ménages ruraux cacaoculteurs pendant 4 mois. Après cette période, vient la phase de l'achat qui reste un problème crucial pour les ménages dont la taille s'élève à 15 individus la taille.

Enfin, le manioc est considéré comme un aliment secondaire dans les ménages ruraux cacaoculteurs dans la période d'abondance. Il est soit utilisé en association avec la banane pour faire le foutou banane. Aussi, il est utilisé pour produire l'*attiéké* servant à la consommation et à la commercialisation. Pendant la période de soudure des mois de juin et juillet, le manioc l'aliment de base de certains ménages. Il est consommé soit sous la forme de foutou ou *placali*. Le *placali* est l'un des dérivés du



manioc. Après avoir passé en revue le calendrier de la consommation alimentaire à Bonon, le tableau 3 analyse la disponibilité des aliments à Soubré.

**Tableau 3 : La répartition de la disponibilité des aliments allant du mois de janvier à décembre à Soubré**

Aliments	J	F	M	A	M	J	J	O	S	O	N	D
Banane	■	■								■	■	■
Igname	■	■						■	■			
Riz					■	■	■	■	■			
Manioc												

Source : nos enquêtes de terrain, 2021

Le calendrier de la disponibilité alimentaire à Bonon se différencie de celui de Soubré. La banane est disponible sur période de 8 mois et en quantité importante tandis qu'à, elle est disponible sur 5 mois et avec une très faible quantité. La faible production de la banane s'explique par la saturation foncière marquée par la compétition entre la cacaoculture, le palmier à huile et l'hévéaculture. Aussi, la forte humidité dans cette zone cause la disparition des bananiers ainsi que les insectes ravageurs.

Quant à l'igname, elle est disponible sur 4 mois à Soubré tandis qu'à Bonon, elle est l'aliment qui accompagne les ménages ruraux cacaoculteurs sur une longue période soit 11 mois. Ce calendrier concerne à la fois le *dioscorea sp* "bètè bètè" et l'igname du sous-bois. En ce qui concerne la disponibilité du riz produit localement, il connaît une longue durée Soubré que celle de Bonon. La semence du riz se fait dès les mois de janvier et février à cause de la pluviométrie qui se tend tout au long de l'année tandis qu' à Bonon, cette culture connaît un retard à cause de la saison sèche des mois de décembre, janvier et février. Enfin, le manioc est quasiment absent dans le régime alimentaire des ménages de Soubré car les producteurs de cacao n'en font pas de lui une priorité à cause de la saturation foncière.

### 3. Discussion

La valorisation de la production vivrière devrait contribuer à la disponibilité alimentaire dans les ménages ruraux cacaoculteurs. A Bonon et à Soubré, la production vivrière issue des ménages cacaoculteurs est prioritairement destinée à l'autoconsommation. Le surplus est venu au niveau des marchés ruraux. Ces résultats corroborent ceux de B. OUDIN (2020, p.6) sur les cultures vivrières en Côte d'Ivoire. Selon l'auteur, les productions vivrières en milieu rural sont d'abord destinées à l'autoconsommation. Le surplus de la production est dédié à la commercialisation.

De façon générale, dans les espaces ruraux, la production des cultures vivrières est du ressort des femmes. Selon J. L. CHALEARD (1988, p.40), les hommes sont plus impliqués dans les travaux pénibles comme le défrichage des parcelles et l'agriculture commerciale arbustive. Ils sont aidés par des manœuvres. Les récoltes vivrières faites par les femmes sont prioritairement destinées à l'autoconsommation. Le surplus est vendu au niveau des marchés ruraux. Les revenus tirés des ventes sont utilisés pour acheter des produits de première nécessité tels que le savon, le sel et l'huile. L'importance des cultures vivrières est justifiée par K. BIKPO et al., (2012, p.22), en ces termes : « dans presque toutes ces parcelles de vivriers, sont complantées de jeunes cultures arbustives, surtout de cacaoyers. La banane plantain, mise en terre juste après les cacaoyers, dans la parcelle d'igname ou de riz, devient la principale culture vivrière dans la majorité des cas, lorsque ces dernières sont récoltées et elle reste en production sur une longue période ». Les revenus tirés de ces cultures reviennent, aux chefs d'exploitation. Selon le Conseil Régional de la Nawa (2019, p.9), les cultures vivrières telles que le riz, le manioc, le maïs, la banane plantain et les maraîchers sont généralement produits au niveau des bas-fonds par des femmes. Elles se font de manière traditionnelle. La production sert essentiellement à l'alimentation domestique. Pour A. PERIN (2015, p.18), culture de case à l'origine, la banane plantain a connu un développement grâce à son association culturelle avec le café et le cacao. Celle-ci est utilisée comme une plante de couverture pour les jeunes plantations de cacao. La banane plantain est le premier produit vivrier en zone forestière. Sa production nationale est estimée à 1 600 000 tonnes par an selon les estimations du PNIA (A. PERIN, 2015, p.18).

Par ailleurs, selon la FAO (1999 cité par A. G. BAKAYOKO et al., 2017, p.10702), la culture de l'igname contribue à la sécurité alimentaire de 300 millions de personnes dans les pays tropicaux. Sa valeur nutritionnelle varie selon les variétés d'une même espèce. C'est une plante alimentaire de première importance en Asie, en Amérique du sud, en Afrique plus particulièrement en Afrique de l'ouest. En ce qui concerne la banane, M. KWA et al., (2019, p.13), ont relayé les propos de la FAO 2010 en ces termes : « les bananes constituent une culture vivrière de grande importance alimentaire et économique en zones tropicales et intertropicales humides forestières ». Considérée au sens large (bananes et plantains), la banane est la troisième culture fruitière tropicale en tonnages (FAO, 2010). Aussi, pour B. TASSEMBEDO (2019, p.36), originaire d'Asie du Sud-Est, le bananier plantain est cultivable dans les zones tropicales où les pluies peuvent atteindre 1100 mm d'eau par an. Dans la sous-région ouest-africaine, il est notamment produit en Côte d'Ivoire et au Ghana.

### **Conclusion**

La valorisation des cultures vivrières est considérée comme un facteur de disponibilité alimentaire dans les ménages cacaoculteurs à Bonon et Soubré. A

Bonon, l'accent est mis sur la production du vivrier, car elle sert à la consommation et à commercialisation tandis qu'à Soubré, le vivrier produit est insuffisant en terme de consommation pour les ménages producteurs. Le système de replantation du cacao facilite la production du vivrier à Bonon tandis qu'à Soubré, la saturation foncière reste le problème majeur en terme de production des cultures vivrières. A Bonon, la production du vivrier a atteint un niveau considérable, mais beaucoup reste à faire en terme de disponibilité alimentaire pour atteindre la sécurité alimentaire. Quant à la zone de Soubré, les exploitants de cacao doivent mettre l'accent sur la production des cultures vivrières en mettant l'accent sur l'exploitation des bas-fonds.

### **Références bibliographie**

BAKAYOKO Gone Anatole, KOUAME Kra Frédéric, BORAUD N'takpe Kama Maxime, 2017, « Culture de l'igname au centre-est de la Côte d'Ivoire : contraintes, caractéristiques sociodémographiques et agronomiques », p.10701-10713. *Original submitted in on 31st October 2016. Published online at www.m.elewa.org on 28th February 2017*

Conseil Régional de la Nawa, 2019, *La Nawa, le guide de potentiels*, 48p.

BOUREIMA Tassemedo, 2019, *Introduction de la culture de la banane plantain au Burkina Faso*, p.34-38.

Jean-Louis CHALEARD, 1988, « La place des cultures vivrières dans les systèmes de production en agriculture de plantation : le cas du département d'Agboville (Côte d'Ivoire) », In : *Cahier. Science. Humaine*, Vol. 1, n°24, p.35-49.

KAMAGATE Abdoulazidjou, 2018, « L'état et l'agriculture vivrière en Côte d'Ivoire : le cas de l'igname, de la banane plantain et du manioc de 1980 à 1993 », In : *Revue ivoirienne d'histoire*, n°31, p.7-28.

KOFFIE-BIKPO Céline Yolande, ADAYE Akouaassunta, 2012, « La problématique de la sécurité alimentaire face à un développement agricole en pleine mutation dans le bas-Sassandra », In : *Revue de Géographie Tropicale et Environnement*, n°2, p.16-37.

KOUAKOU Amani Michel, ZOHOURI Goli Pierre, DIBI Konan Evrard, FOUA-Bi, 2012, « Emergence d'une nouvelle variété d'igname de l'espèce *dioscorea alata* L., LA C18, en Côte d'Ivoire », p.4151-4158. *Original submitted in on 4th June 2012. Published online at www.m.elewa.org on 30th September*

NGUE Bissa Thomas, Mbairanodji André, NJUALEM Dominic, 2007, *guide des techniques de production et de conservation d'ignames (dioscorea spp)*, 31p.

OUDIN Bertrand, 2020, *Etude sur les segments amont et aval du marché agricole de la Côte d'Ivoire : Le secteur alimentaire en Côte d'Ivoire*, 61p.

VIDO Agossou Arthur, 2011, Le riz africain (*oryzaberrimasteudel*), un aspect de l'histoire rurale de la côte de l'or ou l'extension de la zone de « civilisation du riz » (XVIIe et XVIIIe siècles, In : *Revue Ivoirienne d'histoire*, n°19, 20p.